

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, à vingt heures quinze minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle André Malraux, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

Date de convocation :
08/12/2020

Date d'affichage :
08/12/2020

En exercice : 30
Présents : 27
Votants : 30

Présents : Olivier Corzani, Roger Perret, Espérance Niari, Ruddy Sitchan, Alice Fuentes, Yves Guettari, Danielle Moisan, Nourredine Medouni, Isabelle Durand, Ghyslaine Laruelle, Maria Bernardo, Annie Marçais, Christian Darras, Martine Goessens, Jeanette Otto, Didier Gaba, Ruddy Gastrin, Laurent Doiselet, Aline Thiol, Tiphaine Valdeyron, Sami Toumi, Hichame Oubba, Mahamadou Sacko, Mélanie Barbou, Madiouma Tandia, Sophia Mejri, Albert Lavenette
Ont donné pouvoir : Marie-Gisèle Belzine pouvoir à Ruddy Sitchan, Saty Tall pouvoir à Danielle Moisan, Julien Corzani pouvoir à Olivier Corzani
Secrétaire de séance : Yves Guettari

Les décisions du Maire

- 102/2020 Convention d'adhésion avec SIPP'N'CO centrale d'achats du SIPEREC pour la passation de marché publics de service de téléphonie bouquet 3 téléphonie et mobiles et bouquet 4 réseau internet et infrastructure
- 103/2020 Convention avec l'association Réagir pour la préparation des repas des techniques et des mannequins le 7 novembre 2020 pour un montant de 225€ TTC
- 104/2020 Convention avec l'association Réagir pour l'animation de la Fashion week du 7 novembre 2020 pour un montant de 75€ TTC
- 105/2020 Signature d'une convention avec Union des Fédérations des Pionniers de France BAFA
- 106/2020 Signature d'une convention avec SAS Cars Nedroma
- 107/2020 Contrat de cession avec la production HIRSUTES le 9 novembre 2020 pour un montant de 4096,35€ TTC
- 108/2020 Signature d'une convention avec Les Pionniers de France pour formation BAFD
- 109/2020 signature d'un bail professionnel avec Madame DELANAYE, ostéopathe pour la mise à disposition du local du cabinet médical des sources
- 110/2020 Marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de 5m³
- 111/2020 Convention avec la Ville de Sainte Geneviève des Bois pour des frais de restauration scolaire
- 112/2020 Convention avec la Ville de Morsang-sur-Orge pour des frais de restauration scolaire
- 113/2020 Convention avec la Ville de Grigny pour des frais de restauration scolaire
- 114/2020 Convention de partenariat avec le collectif pour la culture en Essonne, festival performance 2020 pour un montant de 1000€ TTC
- 115/2020 Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant pour la régie recettes unique regroupée
- 116/2020 Formation participation citoyenne élu pour montant de 500€ TTC

Le compte rendu du 16 novembre 2020 est adopté à l'unanimité

1 - Motion : lettre au Premier Ministre : l'Etat doit être au rendez-vous de la solidarité

Monsieur le Premier ministre,

Suite à la lettre ouverte que nous avons publiée à l'attention du Président de la République, vous nous avez fait l'honneur d'un rendez-vous en visio-conférence le 23 novembre dernier.

Au nom des 200 maires que nous représentons, nous tenons à vous remercier pour le temps que vous avez bien voulu nous consacrer.

Lors de cet échange, qui aura vu se succéder une quinzaine de prises de parole en moins d'une heure, nous vous avons exposé près d'une cinquantaine de propositions pouvant être immédiatement déployées pour répondre à l'urgence économique, sociale et républicaine à laquelle nos villes fragiles sont confrontées depuis plusieurs mois. Nous vous savons gré de votre écoute attentive et de votre empathie ; nous regrettons néanmoins que la réponse de vos ministres ait pris la forme d'un bilan de mandat.

Notre démarche s'inscrit dans un processus résolument constructif. Comme vous, nous ne poursuivons d'autre but que celui de défendre les intérêts de notre pays et de nos concitoyens.

Au vu de la gravité de la situation actuelle, qui voit la détresse sociale faire le lit du décrochage à la République, nous avons à cœur de défendre un consensus républicain et de porter sans fards les couleurs de la Nation tout entière.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons articulé notre propos initial autour de deux revendications-pivots :

- Un renforcement immédiat des moyens financiers par le fléchage de 1% du Plan de relance sur les villes et quartiers les plus fragiles ;
- Un changement radical de méthode par la création du Conseil national des solutions.

Le sujet du Conseil National des Solutions n'a pas semblé retenir votre attention, même si vous en avez trouvé le nom « joli ». Nous prenons acte de votre position.

Par contre, sur la question des moyens, nous avons le sentiment d'avoir été partiellement entendus. En conclusion de notre échange, vous vous êtes en effet engagé à fléchier 1% du Plan de relance vers nos quartiers et communes. Néanmoins, Monsieur le Premier ministre, nous voulons être sûrs que le train de la relance ne passera pas sans s'arrêter chez nous.

Nous vous prions par conséquent de donner une trace écrite à votre parole en inscrivant une ligne budgétaire spécifique au 1% solidarité dans le Plan de Relance.

Nous réclamons par ailleurs un signal fort et volontaire de votre part dans l'articulation du Projet de Loi de Finances 2021.

Vous n'ignorez pas que nos habitants sont les grands perdants de la crise sanitaire alors même qu'ils ont grandement contribué à l'effort national en période de confinement.

Ils sont en droit d'attendre que l'Etat soit au rendez-vous de la solidarité ! A la lumière des annonces récentes concernant l'éducation prioritaire, nous sommes inquiets du sort qui sera réservé à nos territoires.

La réforme des REP augure-t-elle un abandon pur et simple de la géographie prioritaire et de la politique de la ville ?

Dans ces heures sombres que nous traversons, où le besoin de faire vivre la devise républicaine n'a jamais été aussi fort, nous espérons qu'il n'en est rien.

Convaincus que la République sera toujours de notre côté, nous poursuivons la mobilisation engagée le 14 novembre dernier.

Nous réunissons aujourd'hui 200 maires représentant près de 10 millions de Français(es). Notre démarche a par ailleurs retenu l'attention et la bienveillance de la Présidence du Sénat et de plusieurs députés.

Nous sommes bien conscients de porter un message douloureux et de faire appel à des arbitrages courageux. Nous voulons pourtant croire que la sortie de crise qui s'annonce sera synonyme d'espoir et de fraternité pour tous nos concitoyens.

Comme nous l'avons écrit au Président de la République le 14 novembre dernier, « faisons ensemble le pari d'une nouvelle confiance dans nos territoires pour faire gagner la République ! ».

Impatients de poursuivre le travail engagé avec votre équipe le 23 novembre dernier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

2 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses en investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'autoriser l'exécutif à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, sur les chapitres suivants:

20: 5 000.00€

21: 876 697.55€,

Inscrit les crédits au budget 2021 lors de son adoption.

3 - Fixation des prix des loyers pour les logements communaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2021, les loyers mensuels par type de logement comme suit :

-T 1 : 200 euros

-T 2 : 300 euros

-T 3 : 450 euros

-T 4 : 600 euros

-T 5 : 700 euros

Ce loyer sera à régler chaque mois auprès du Trésor Public

Précise que le montant du loyer (sans les charges) sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

4 - Adhésion au groupement de commandes proposé par Coeur d'Essonne agglomération pour l'acquisition et la mise en oeuvre d'un guichet numérique des autorisations d'urbanismes (GNAU)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant Coeur d'Essonne Agglomération coordonnateur et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place d'un guichet numérique pour les autorisations du droit du sol ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre des procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

5 - Voirie nouvelle du domaine public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Classe dans le domaine public communal la voie nouvelle, rue Adrienne Bolland, ouverte à la circulation au 1^{er} janvier 2020 soit 415ml :

De dire que la longueur de la voirie communale passe de 16 120ml à 16 535ml à partir du 1^{er} janvier 2020.

6 - Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adhère au SIPP'n'CO, centrale d'achat du SIPP'EREC

Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion et son annexe 1 (sélection des bouquets 3 « Téléphonie fixe et mobile » et 4 « Réseaux internet et infrastructures »)

Précise que la participation financière de la Ville de Fleury-Mérogis est déterminée conformément aux articles 4 et 5 de ladite convention.

7 - Prolongation du contrat enfance jeunesse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte la prolongation d'un an du contrat enfance/junesse 2016-2019 pour la période 2020-2021

8 - Collaboration entre les médecins du cabinet des Joncs Marins 108 rue Martin Luther King et la Ville de Fleury-Mérogis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention,

Dire qu'elle s'appliquera dès la signature de ladite convention

9 - Modification des règlements de fonctionnement des structures de la petite enfance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur Le Maire à signer les présents règlements de fonctionnement,

Dit que les changements s'appliqueront à compter de 2021.

10 - Adhésion à l'AFCDP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adhère à « l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix » branche française de « *Mayors For Peace* », à compter du 1^{er} janvier 2021

Confie le suivi du dossier à Monsieur le Maire ainsi que la représentation de la collectivité aux assemblées, réunions, initiatives diverses de l'association.

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les formalités relatives à cette adhésion et à acquitter sa cotisation chaque année à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix.

Dit que le montant de la cotisation annuelle s'élève pour une commune de 10 000 à 20 000 habitants à 963 €

Dit que les crédits seront inscrits chaque année au budget de la Ville.

Séance levée à 21 h 15